



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9288^e séance

Lundi 20 mars 2023, à 12 h 15

New York

Président : M. Afonso (Mozambique)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. Parga Cintra
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Almazrouei
Équateur	M ^{me} Sanchez Izquierdo
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Olmedo
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Hamamoto
Malte	M. Camilleri
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 7 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan (S/2023/93)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 7 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan (S/2023/93)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Harold Adlai Agyeman, Représentant permanent du Ghana, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Agyeman.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 7 décembre 2022 à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité a publié son rapport annuel pour 2022, qui est disponible sur son site Web. Il a tenu des consultations informelles et a reçu et examiné le rapport final, ainsi que les troisième et dernier comptes rendus trimestriels, du Groupe d'experts sur le Soudan.

Le Groupe d'experts sur le Soudan a remis son rapport final au Comité en décembre 2022. Les membres du Comité ont examiné le contenu du rapport présenté par le Groupe d'experts le 6 février, dans le cadre de consultations. À la suite de ses discussions, le Comité a examiné les recommandations et mesures de suivi proposées par le Groupe d'experts. Le rapport final du Groupe d'experts a été rendu public le 7 février. Ce même jour, le Comité a reçu le troisième compte rendu trimestriel du Groupe, et le 10 mars, il a reçu son dernier compte rendu trimestriel.

Dans tous ses rapports, le Groupe a fourni des informations substantielles sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, la situation régionale, le statut des groupes armés et la protection des civils.

Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement soudanais d'avoir accordé au Groupe son entière coopération au cours des mandats écoulés. J'en profite également pour rappeler que le régime des sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à instaurer la paix au Darfour. Il ne s'agit pas de punir le Soudan, mais de concourir à l'instauration d'une paix durable. Le Comité 1591 réaffirme sa détermination à coopérer avec le Soudan et toutes les parties concernées pour faire de cet objectif une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Agyeman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de l'accession du Mozambique, pays ami, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux du Conseil avec compétence.

La position du Soudan s'agissant des sanctions imposées en vertu de la résolution 1591 (2005) est claire et bien connue, les procès-verbaux du Conseil de sécurité peuvent en témoigner. Ces sanctions ont été imposées dans un contexte politique et de sécurité différent. À l'époque, le Darfour était en proie à un conflit interne qui n'est plus d'actualité. Le Darfour connaît actuellement une période importante de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, avec la participation du Gouvernement de transition et des parties prenantes au processus de paix qui ont signé l'Accord de paix de Djouba. Grâce à ces efforts, une paix et une stabilité notables règnent aujourd'hui au Darfour. Les déplacés ont commencé à rentrer volontairement dans leurs villages, qu'ils avaient été contraints de quitter au plus fort du conflit armé en 2003.

Le Gouvernement de transition s'emploie sans relâche à mettre en œuvre le Plan national de protection des civils au Darfour, lequel a été présenté au Conseil en avril 2021. Nous continuerons à fournir au Conseil des rapports périodiques réguliers sur la mise en œuvre de ce plan.

Cela dit, nous sommes conscients que la situation n'est pas idéale. Il y a des conflits intercommunautaires qui éclatent parfois en raison de la concurrence pour les pâturages et qui sont principalement dus aux changements climatiques et à leurs conséquences. Dans son autobiographie, intitulée *Resolved : Uniting Nations in a Divided World*, l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a déclaré ce qui suit au sujet du conflit au Darfour :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Il était entendu qu'il s'agissait d'un conflit religieux et ethnique, mais je pense que les hostilités étaient fondées sur la concurrence pour les ressources naturelles ».

(l'orateur reprend en arabe)

Le Soudan s'efforce de résoudre ces problèmes par la réconciliation, l'amélioration de la coexistence pacifique, le déploiement d'une force conjointe pour la protection des civils, le renforcement de l'état de droit et la promotion de la justice réparatrice et de ses institutions.

La résolution 1591 (2005) et les résolutions ultérieures du Conseil sur les sanctions imposées au Soudan ne sont plus efficaces et sont devenues contre-productives, car elles sapent les forces de sécurité au Darfour et les empêchent d'accomplir leur mission de maintien de la paix, de la stabilité et de l'harmonie sociale, ce qui encourage les groupes armés transfrontaliers à poursuivre leurs activités. La résolution 1591 (2005), en particulier, a été rédigée sans inclure de clause d'extinction, comme c'est le cas pour d'autres résolutions du Conseil. C'est pourquoi cette résolution a été utilisée au cours des 18 dernières années comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus du Soudan. Ses conséquences catastrophiques n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation objective par le Conseil.

En outre, le Soudan a de plus en plus le sentiment que la résolution n'a plus pour objectif de parvenir à la sécurité et à la stabilité au Darfour, mais qu'elle est devenue un outil permettant à certains membres du Conseil d'exercer des pressions politiques sur le Soudan et ses décisions nationales souveraines. Les membres du Conseil doivent se pencher sérieusement sur cette question afin que les sanctions ne deviennent pas un outil

utilisé par certains États pour servir leurs propres intérêts et leur politique étrangère. Six membres du Conseil ont demandé la levée des sanctions, dont deux membres permanents, à savoir la Russie et la Chine. Le Groupe des États arabes, qui compte 22 pays, le Groupe des États d'Afrique, qui comprend 54 pays, et l'Organisation de la coopération islamique, qui englobe 57 pays, ont également demandé la levée de ces sanctions. Le Mouvement des pays non alignés a lui aussi soutenu cette demande.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les pays amis qui ont adopté des positions objectives lors de la négociation de la résolution 2676 (2023) adoptée par le Conseil de sécurité le 8 mars. Je remercie également les trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Mozambique, ainsi que les Émirats arabes unis, des négociations ardues qu'ils ont menées, car ils ont appuyé la demande du Soudan d'inclure dans la résolution un délai similaire à celui figurant dans les autres résolutions du Conseil. Ils ont également demandé des critères réalistes, objectifs, applicables et mesurables qui ont été soutenus par la majorité des membres du Conseil.

Les négociations sur cette résolution ont montré à quel point le Conseil est divisé sur son contenu. Les pays réalistes sont pour la plupart des pays du Sud. Nous souhaitons également mentionner le Brésil et son rôle positif. Ces pays comprennent mieux la nature complexe de la situation dans certains pays en transition, dont le Soudan. Ces pays amis n'ont pas de programme politique qui influe sur leur position au sein du Conseil. Nous remercions ces pays, car ils ont confirmé en pratique leur engagement à réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous espérons que les rédacteurs adopteront la même position afin d'éviter d'appliquer une politique de deux poids, deux mesures ou de transformer les plumes des rédacteurs en épées et de réduire la taille du Soudan, comme l'a fait le brigand Procuste dans la mythologie grecque. Il obligeait ses victimes à s'allonger sur son lit et leur coupait la partie des membres qui dépassait.

Pour terminer, nous appelons le Conseil à libérer le Soudan du fardeau et de l'injustice du lit de Procuste.

La séance est levée à 12 h 25.